

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 Avril 2022 à 20 H 30

Le douze Avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 Avril 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Cinq dont quatre pouvoirs) :

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE donne pouvoir à Mme Marine MATA

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2022.033 : Bibliothèque : Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR et du Conseil Départemental du Rhône

Mme Catherine JEANTROUX, conseillère municipale, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité sous la mandature précédente a acquis un local appartenant à la Caisse d'Epargne par préemption en vue transférer les locaux de la bibliothèque. Le projet s'élève à 91 179.00 € HT soit 109 414.80 € TTC.

Elle propose de solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR 2022 et du Conseil Départemental du Rhône.

Montant de l'opération

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Honoraires	5 120.00 €	6 144.00 €
Travaux	49 059.00 €	58 870.80 €
Accès PMR	2 000.00 €	2 400.00 €
Aménagements intérieurs	30 000.00 €	36 000.00 €
Marge pour imprévus	5 000.00 €	6 000.00 €
Total	91 179.00 €	109 414.80 €

Demandes de Subvention pour cette opération

Subvention DETR	50 %	45 589.50 € HT
Subvention Département	30 %	27 353.70 € HT
Autofinancement	20 %	18 235.80 € HT
Total	100%	91 179.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.:

- APPROUVE la réalisation de la phase 2 pour un montant de 91 179.00 € HT/109 414.80 € TTC
- SOLLICITE une demande de subvention auprès de la Préfecture de Rhône au titre du DETR 2022 à hauteur de 50 % soit un montant de 45 589.50 €
- SOLLICITE une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit un montant de 27 353.70 €



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 12 Avril 2022

Le Maire,
Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le : 27 AVR. 2022
Affiché le : 03 MAI 2022

